

**170** P  NP  **DM34**

Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro-Québec

Beauharnois

AUD 6211-03-064

Mémoire du CRE *Montérégie*  
Sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît

Comité énergie du CRE *Montérégie*

Envoyé par courriel au BAPE  
**8 octobre 2002**

Table des matières

Page Titre.....	1
Table des matières.....	2
1-Le rôle du CRE <i>Montérégie</i> .....	3
2-La position du CRE <i>Montérégie</i> .....	3
3-Politique énergétique québécoise .....	4
4-Conservation de l'énergie.....	4
5-Les ressources renouvelables.....	4
6-Le développement durable et une façon d'agir pour l'avenir .....	5
7-Augmentation des gaz à effet de serre.....	7
8-Protocole de Kyoto .....	7
9-Un développement énergétique durable, c'est possible .....	8
10-Recommandation .....	8
11-Conclusion .....	9
12-Références.....	9

### **3-Le rôle du CRE *Montérégie***

Depuis maintenant treize ans, le CRE *Montérégie* regroupe des organismes environnementaux actifs sur son territoire, des individus qui s'impliquent en environnement, ainsi que des municipalités et des entreprises qui se soucient du respect du milieu naturel.

Le CRE Montérégie a comme mission ::

- la concertation des groupes environnementaux, des individus, des organismes et des partenaires d'affaire pour protéger l'environnement et progresser vers un développement durable;
- la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement pour combler les besoins de la population et développer chez les personnes des comportements respectueux des principes du développement durable;
- la promotion de stratégies d'actions concertées pour solutionner des problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région.

### **4-Le CRE Montérégie s'interroge en regard de ce projet**

Le CRE *Montérégie* se questionne quant à la pertinence d'implantation à Beauharnois d'une centrale au gaz à cycle combiné tel que proposée par Hydro-Québec. Voici les deux motifs principaux remettant ce question ce projet :

- Est-ce que ce projet cadre avec les orientations, les prises de position et les engagements du gouvernement du Québec en matière de développement durable ?
- Est-ce que ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan d'action Québécois sur les Changements climatiques 2000-2002?
- Est-ce que ce projet va dans le sens des prises de positions du Québec lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable?

- Est-ce que ce projet est la meilleure solution pour répondre aux besoins et attentes des Québécois et Québécoises?

### **5-Politique énergétique québécoise**

La politique énergétique québécoise devrait privilégier :

- la conservation de l'énergie, et
- la production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

### **6-Conservation de l'énergie**

La conservation de l'énergie découle de :

- une réduction de la consommation découlant d'une utilisation plus rationnelle;
- une augmentation de l'efficacité énergétique;
- un déplacement de l'utilisation hors des périodes de pointe.

Quel que soit le domaine environnemental : énergie, matières résiduelles, eau, aménagement urbain, le premier moyen d'action à favoriser est celui de la réduction à la source; il faut toujours prélever le moins possible des ressources naturelles de la terre.

Lorsqu'il s'agit d'énergie, les Québécois doivent faire les efforts nécessaires pour réduire leur consommation. Selon Hydro-Québec, il reste un potentiel d'économie d'énergie de 6 TWH, ce qui équivaut à près de la capacité de 6.5 TW/heure qu'il veut maintenant implanter dans le Suroît.<sup>1</sup>

Par ailleurs, d'autres scénarios devraient être présentés et mises en opération par Hydro-Québec pour un investissement équivalent au coût de la centrale au gaz à cycle combiné du Suroît (550 000 000\$). Parmi ces scénarios, celui d'accélérer ses investissements en recherche et développement pour réaliser le potentiel des économies d'énergie envisageables pour tous les marchés qui est de 6.0 TW/h<sub>2</sub>

### **7-Les ressources renouvelables**

Les ressources d'énergie renouvelables sont le soleil, le vent et l'eau.

Le Québec n'a pas favorisé la construction de centrales de production d'électricité utilisant des matières premières non-renouvelables tel charbon,

pétrole ou gaz. D'ailleurs, les effets néfastes sur l'environnement et la santé des gens, militent contre l'implantation de ce type de centrales, d'autant plus que les vents dominants transportent déjà au Québec les émanations de telles centrales en exploitation aux États-Unis et en Ontario.

Il n'y a qu'une centrale nucléaire qui soit en exploitation au Québec. Dans l'état actuel de la technique, la filière nucléaire ne doit pas être favorisée en raison des conséquences négatives à très long terme qui sont associées à la disposition des résidus radioactifs.

La technique des capteurs solaires n'a pas encore suffisamment évolué jusqu'à maintenant pour que la production de l'électricité et son emmagasinage pour consommation en différé puisse se faire à un taux concurrentiel, sauf en des circonstance exceptionnelles. Un financement accru des activités de recherche servirait sans doute à accélérer les développements dans le domaine de l'énergie solaire.

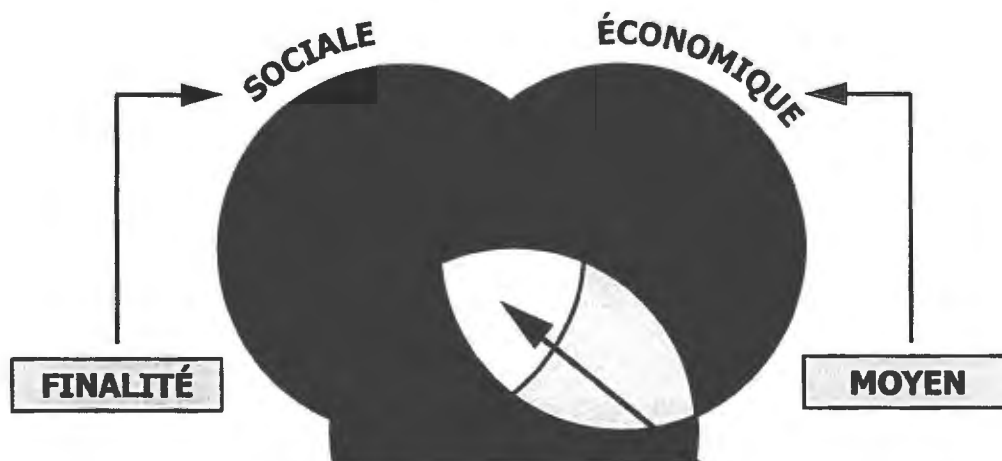
Le Ministère des Ressources naturelles a fait appel à des compagnies privées pour produire de l'électricité par l'éolien, et prévoit obtenir plus de 285,5 MW d'électricité par cette méthode d'ici 2005.<sup>3</sup> Il faut encourager Hydro-Québec et le Gouvernement du Québec à utiliser tous les moyens à leur disposition pour accélérer le rythme de développement de cette voie prometteuse.

Historiquement, Hydro-Québec a adopté la filière hydraulique, où des barrages, gros ou petits, servent à la retenue des eaux alimentant les centrales de production. Il faut continuer à la privilégier, en altérant le moins possible l'intégrité des cours d'eau après avoir exploiter les « négawatts » et utiliser toutes les ressources d'énergie renouvelables potentielles tels le solaire et l'éolien.

## 8-Les principes du développement durable et une façon d'agir pour l'avenir

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins »<sup>4</sup>

### Les dimensions du développement durable



En lisant les paragraphes qui suivent et qui sont inspirés du rapport déposé par le gouvernement du Québec pour le Sommet de Johannesburg, les principes qui sous-tendent le développement durable ressortent :

« Le développement durable implique l'harmonie entre développement économique, durabilité écologique et équité sociale, bref entre les éléments qui assument la qualité de vie de la nation québécoise »<sup>5</sup>

« Le développement durable implique une modification des comportements, des modes de production et des habitudes de consommation. Les progrès en faveur du développement durable nécessitent l'appui et la participation du grand public, de la société, des communautés et des entreprises. Cette vision s'appuie sur l'engagement du gouvernement et sur la mobilisation du citoyen et de l'entreprise. Elle mise aussi sur le partenariat et la concertation autour d'objectifs et d'actions concrètes dont le progrès devra être mesuré. »<sup>5</sup>

Il serait essentiel qu'une entreprise de l'État comme Hydro-Québec, agisse dans le même sens que cette orientation gouvernementale. Ce qui veut dire qu'il considère non seulement les coûts économiques de la construction de la centrale mais qu'il recherche et fasse connaître les coûts sociaux et les coûts environnementaux d'un tel projet. Ces coûts dits externes sont:

- coûts environnementaux (ressources perdues ou de qualité diminuée : air, eau, faune, flore, ...)
- coûts sociaux (perte de santé, perte de terrains de chasse ou de pêche, perte d'emplois, ...)
- coûts économiques (nettoyage des retombées toxiques, nettoyage de sites contaminés, services de soins de santé supplémentaires, ...)

N'ayant jamais été comptabilisés dans les projets de développement réalisés au Québec, il serait temps que le Québec et Hydro-Québec planifient dorénavant les projets de production, de transport et d'utilisation d'énergie en prenant ce types de coûts en considération, cela leur évitera d'avoir à les encourir dans le futur.

A notre connaissance, cela n'a donc pas été fait par Hydro-Québec dans le projet de la centrale au gaz à cycle combiné et le CRE demande que des études soient réalisées, si cela n'est pas déjà fait, et rendues publiques.

Aussi, le CRE demande à Hydro-Québec, société d'État, dont les propriétaires sont les citoyens et citoyennes du Québec via son unique actionnaire qu'est le gouvernement du Québec, qu'il investisse de façon massive pour respecter la vision du Québec énoncée ci-haut en référence.

### **9-Augmentation des gaz à effet de serre**

Dans son projet de centrale à cycle combiné de Beauharnois, Hydro-Québec a déclaré vouloir utiliser les meilleures technologies existantes pour contrôler les impacts négatifs au niveau des rejets thermiques, des rejets liquides et des émissions atmosphériques.

Malgré cela, même si l'on prévoit que les émissions atmosphériques de NO<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, et de particules rencontreront les normes du Ministère de l'Environnement, l'exploitation de cette centrale augmentera de 2.8% la quantité totale de gaz à effet de serre générés au Québec. <sup>1</sup>

### **10-Protocole de Kyoto**

Avec l'appui inconditionnel du Gouvernement du Québec, le Gouvernement du Canada s'apprête à ratifier le Protocole de Kyoto, conclu en 1997, par lequel les nations dites développées s'engagent à émettre 6 % moins de gaz à effet de serre (GES) qu'en 1990 pour la moyenne des années 2008 à 2012.

Les débats en cours démontrent que l'atteinte de cet objectif ne sera pas facile.

Par contre, même les États-Unis qui ne veulent pas signer le protocole de Kyoto, reconnaissent implicitement les effets délétères des gaz à effet de serre en mettant en place des moyens pour en contrecarrer les effets.

### **11-Un développement énergétique durable, c'est possible**

Dans son rapport de 1987, « Notre avenir à tous », la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies affirmait :

« Dans les cinquante années à venir, le Monde a la possibilité de produire le même niveau de services en utilisant la moitié de l'énergie primaire utilisée à l'heure actuelle.

Un avenir énergétique sûr, peu nuisible à l'environnement, économiquement viable, capable de soutenir le progrès humain est une nécessité absolue. C'est aussi quelque chose de possible. Mais il y faudra une grande volonté politique, une intense coopération internationale. » <sup>5</sup>

## 12-Recommandations

Le CRE *Montérégie* considère qu'il y a d'autres choix que le développement d'une centrale à cycle combiné pour répondre, à court et moyen terme, aux besoins énergétiques des Québécois.

Le CRE *Montérégie* considère qu'il faut surtout privilégier de manière soutenue la réduction de la consommation d'électricité des Québécois par toutes les mesures incitatives possibles, financières et autres.

Le CRE *Montérégie* considère que le Gouvernement du Québec et Hydro-Québec doivent fortement favoriser l'implantation à court terme et à un rythme accéléré la production d'électricité par éoliennes.

Le CRE *Montérégie* considère que le Gouvernement du Québec et Hydro-Québec doivent augmenter considérablement leur support à la recherche dans le domaine du captage et de l'emmagasinage de l'énergie solaire.

Le CRE *Montérégie* propose que l'argent qui aurait été investi dans les projets de centrales au gaz, soit consacré au développement d'autres solutions, telles les économies d'énergie, le solaire et l'éolien, afin de répondre aux besoins de la génération actuelle et aux besoins des générations futures.

## 13-Conclusion

En conclusion, le CRE *Montérégie* aimerait citer un extrait d'une lettre de Monsieur Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, transmise par courriel le 27 septembre 2002 pour donner suite au sommet de Johannesburg :

« Le Québec a rappelé son objectif d'une économie à la fois solidaire et concurrentielle, ouverte sur le monde et fondée sur le savoir et l'innovation, sur la mise en valeur des ressources humaines, sur l'éco-efficience ainsi que sur la protection du capital nature. Pour le Québec, le développement durable constitue un véritable projet de société impliquant non seulement le gouvernement et le secteur privé, mais aussi la participation citoyenne. »

## 14-Références

- 1 :Hydro-Québec; Projet d'implantation d'une Centrale à cycle combiné du Suroît; séance d'information; 4 décembre 2002
- 2 :Plan stratégique 2002-2006 : Hydro-Québec;p163
- 3 : La Presse; Trois nouveaux projets d'éoliennes en Gaspésie; 14 août 2002
- 4 : Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, 1988
- 5 : Rapport du Québec sur le Développement Durable déposé au Sommet de Johannesburg, le 4 septembre 2002; Comité interministériel sur le développement durable